

Procès-verbal de l'assemblée de la commune
1^{ère} section du 29 août 2022

Il est 21 h 05 lorsque le président, M. MS, ouvre l'assemblée qui a été convoquée régulièrement par le Journal officiel n° 27 du 5 août 2022 ainsi que par l'usage local. Sont désignés scrutateurs MM JPQ et BG.

M. Schaffner donne connaissance de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2021.
3. Divers et imprévus.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté et le droit de vote est n'est pas contesté aux 15 citoyens présents.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

La secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 25 avril 2022. Ce document ne donne lieu à aucune observation quant à sa rédaction et est accepté à la grande majorité.

2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2021

La caissière présente les comptes et ces derniers laissent apparaître un solde négatif de Fr. 43'756.15. Les Fr. 293'463.10 de charges sont supérieurs aux Fr. 249'706.95 de revenus.

La parole n'est pas utilisée et M. MS comptabilise l'unanimité des voix pour ces comptes.

3. Divers et imprévus.

M. JE, s'inquiète des pertes des forêts en comparaison avec d'autres communes et s'interroge sur la réactivité du garde-forestier. M. QG lui répond que différents points, dont la qualité du bois, sont en cause et la commune mise en avant en particulier n'est pas forcément l'exemple au niveau des règles.

M. JPQ interroge sur le délai de la réparation des chemins suite aux intempéries. M. AL, conseiller communal lui répond que les devis sont en attente.

La parole n'est plus utilisée et il est 21 h 25 lorsque le président remercie le Conseil communal et lève l'assemblée.

Au nom de l'assemblée de la commune 1^{ère} section

Le président
MS

La secrétaire
SG